

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **jeudi 30 juin 2016 à 20 heures**, à la Maison communale

Objet :

~

**CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL**



L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Mise en place du Conseil communal des enfants
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 02.06.2016
3. Décision sur le compte 2015 de la Fabrique d'Eglise de Fontenoille
4. Octroi d'un subside pour la Journée du Client du 24.09.2016
5. Octroi d'un subside exceptionnel à l'asbl Centre Sportif et de Loisirs Florenville et convention Mini-golf
6. Centre culturel du Beau Canton - Approbation du compte 2015 et du budget 2016
7. Renon location parcelle à Lambermont
8. Location parcelle à Lambermont
9. Convention création trottoirs le long de la N85 - Approbation
10. Lotissement communal à Lacuisine :
 - A) Décisions
 - B) Extension égouttage - Décisions

11. Réfection des marches de l'église
de Villers-devant-Orval - Décisions
12. Rénovation ancien bâtiment bpost - Répartition
des honoraires auteur de projet et travaux
13. Communications :
 - A) A la demande de M. Filipucci : principe
d'engager des discussions avec la SNCB
concernant la gare de Florenville
 - B) A la demande de M. Lefèvre : mention dans
chaque bulletin communal de la liste des
17 conseillers avec photo et mention groupe politique
 - C) A la demande de M. Lefèvre : restauration et
déplacement sculpture à Sainte-Cécile
14. Communication :
Diverses décisions de la tutelle en matière financière

Par le Collège,
La Directrice générale, La Bourgmestre,

R. Struelens

S. Théodore

